



## Partie 2

# DÉFIS ET COHÉSION DES ESPACES FRANÇAIS

---

A Les territoires français face aux mutations économiques  
et à la crise de 2008

---

B Défi agricole et alimentaire dans les territoires

---

C Services à la population, accessibilité et cohésion territoriale

---

D Evolution des mobilités et processus d'inégalités spatiales

---

E Interdépendance et cohésion des espaces  
à différentes échelles

---

F Les défis territoriaux des changements climatiques,  
de la préservation de la biodiversité et de la maîtrise  
de l'énergie

---

G Potentiel d'innovation et diversité  
des schémas de localisation

---

H La diversité des atouts et trajectoires des territoires

# C Services à la population, accessibilité et cohésion territoriale

L'accessibilité, la densité et la diversité des services essentiels à la population tels que les services marchands, les commerces, le service postal, la santé, l'éducation mais aussi l'existence de réseaux d'infrastructure bien connectés ou encore l'accès aux technologies de l'information, sont des éléments de qualité de la vie et des conditions reconnues pour le développement économique des territoires et leur attractivité.

La grande majorité des bassins de vie est bien pourvue en services puisqu'en moyenne 96 % de la population accède à un ensemble de services fondamentaux en moins de 20 minutes. Il existe des offres de services différenciées et innovantes pour s'adapter à des conditions géographiques particulières, comme les zones de montagne ou de faible densité en général. Toutefois, des inégalités territoriales persistent au regard de certains besoins spécifiques, notamment aux franges d'un certain nombre de départements et dans les marges orientales du Bassin parisien pour un ensemble de services, le long d'un arc nord-ouest pour les besoins de santé ou encore dans les petites villes et communes isolées pour l'usage d'Internet.

120

## 1 | Présence des services à la population et cohésion territoriale

### | Une présence des services d'usage quotidien très variable selon les types d'espace

La répartition spatiale des services varie beaucoup selon leur type et leur fréquence d'usage. Elle reflète souvent l'attractivité d'un territoire, structure la mobilité et conditionne le développement local. La présence de ces services détermine la qualité de vie de ses habitants et le maintien d'activités dans les zones peu denses.

Magali Talandier qui étudie l'impact des services à la population sur le développement territorial, introduit la notion de « centralité des quotidiens » [1]. Elle désigne par là les points de convergence et d'ancrage des mobilités régulières des populations.

Sa grille d'analyse des services, qui recouvre en partie les gammes de proximité et intermédiaire de l'Insee (voir encadré), et qu'il est convenu d'appeler ici « d'usage quotidien » afin de les distinguer des appellations de l'Insee, privilégie une approche territoriale de la question, puisque les services d'usage quotidien sont définis par leur plus ou moins grande présence sur le territoire national. Ils se différencient des autres services par leur niveau de couverture territoriale, soit une présence dans plus d'un quart des communes métropolitaines. Ainsi, par exemple, 76 % des communes françaises sont équipées d'un restaurant, 75 % d'un maçon, 62 % d'un coiffeur, 59 % d'une boulangerie.

## Des services d'usage quotidien qui se distinguent par la mobilité du fournisseur ou de l'utilisateur

Deux types de services d'usage quotidien sont distingués : ceux qui se caractérisent par la mobilité du fournisseur du service (onze services, tels que le plombier ou l'infirmier), et ceux qui induisent un déplacement de l'utilisateur et peuvent être qualifiés de services fixes (vingt et un services, comme l'école élémentaire, le boulanger ou la banque). C'est cette dernière catégorie qui retiendra ici notre attention, dans la mesure où se concentrant dans les villes et les bourgs, les services fixes peuvent contribuer à l'ancrage des populations et constituer un facteur d'attractivité auprès de nouvelles populations.

## Une densité de services d'usage quotidien plus élevée dans le rural et particulièrement faible dans le périurbain

On dénombre en moyenne 13 services fixes d'usage quotidien pour mille habitants au niveau national, avec de fortes variations selon les types d'espace.

Ce taux est plus élevé dans les pôles ruraux et dans le rural isolé (17 %) et plus faible dans le périurbain (10 %), selon la typologie

**Tableau 1 ► Intensité et variété de services d'usage quotidien par type d'espace (2009)**

| Type d'espace                       | Taux d'équipement pour 1000 habitants | Nombre moyen d'équipements différents par commune |
|-------------------------------------|---------------------------------------|---|
| Pôle urbain                         | 12,9                                  | 15,6  |
| Périurbain                          | 10,4                                  | 5,7   |
| Pôle rural                          | 17,1                                  | 8,8   |
| Rural sous faible influence urbaine | 13,0                                  | 4,5   |
| Rural isolé                         | 16,6                                  | 4,1   |
| <b>Total France</b>                 | <b>12,8</b>                           | <b>6,1</b>  |

Note de lecture :

Taux d'équipement pour 1000 habitants : nombre total d'équipements par catégorie / population 2007 \* 1000. En moyenne, en France, on compte 12,8 équipements de centralité des quotidiens pour 1 000 habitants.

Diversité des équipements : nombre d'équipements différents au sein d'une même catégorie. Les communes françaises sont, en moyenne, équipées de 6,1 services de centralité des quotidiens sur 21 recensés (soit plus d'un équipement sur trois en moyenne).

Source : Insee - Base permanente des équipements 2009, RP 2007, traitements Magali Talandier

du Zonage en aires urbaines et aires d'emploi de l'espace rural de 1999 (ZAUER). Entre les deux extrêmes, les pôles urbains et le rural sous faible influence urbaine ont des taux de services par habitant proches de la moyenne nationale. Certains auteurs imputent la faible densité de services dans le périurbain à deux facteurs principaux : d'une part à la forte attraction exercée par les grands pôles urbains, d'autre part au décalage temporel entre la croissance démographique rapide et l'installation de nouveaux services.

## La variété de services d'usage quotidien est moins importante dans le rural que dans le périurbain

L'auteure insiste sur un autre aspect, celui de la diversité des équipements. L'indicateur de diversité tient compte du nombre de services d'usage quotidien différents dans une même commune. Les communes françaises disposent ainsi en moyenne de six services fixes différents d'usage quotidien. Les différences entre types d'espace sont ici encore plus prononcées que pour la densité. Elles démarquent fortement les pôles urbains et ruraux des autres espaces, avec des taux respectifs de variété de 15,6 et de 8,8. Les communes du rural isolé, avec une densité d'équipements élevée, ont en revanche une gamme de services très limitée (4 services différents contre 5,7 dans le périurbain). La variété est également réduite dans les communes rurales sous faible influence urbaine (4,5). Ce qui oblige les habitants de ces types d'espace à se déplacer vers d'autres communes pour accéder à une gamme élargie de services d'usage quotidien.

## La densité des services mesurée par la Base permanente des équipements

La Base permanente des équipements (BPE) mise à disposition par l'Insee fournit le niveau d'équipement et de services rendus à la population sur le territoire. Son champ actuel recouvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du sport-loisir et du tourisme. Environ 1,95 million d'équipements sont ainsi répertoriés.

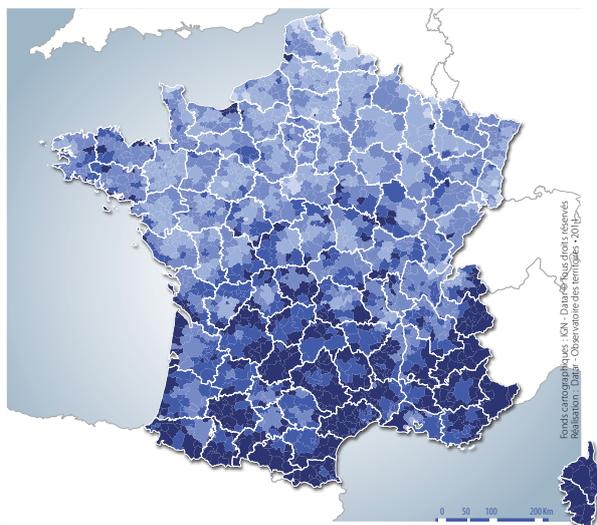
Cette base distingue trois gammes de services différents. La gamme de proximité réunit les services les plus courants, tels que l'école élémentaire, la boulangerie ou le médecin généraliste. La gamme intermédiaire regroupe des services qui correspondent à des déplacements des consommateurs moins fréquents ou qui nécessitent une « aire d'approvisionnement plus large », comme le collège, le supermarché ou le laboratoire d'analyses médicales. Enfin, la gamme supérieure est plutôt l'apanage des pôles urbains où l'on trouve, par exemple, le lycée, l'hypermarché ou l'hôpital. L'intensité de la présence des services peut être mesurée par un

taux d'équipement, à un échelon territorial donné, c'est-à-dire un nombre de services pour 1 000 habitants.

Au niveau national, on dénombre en moyenne pour 1 000 habitants 22 services de proximité, 5 de la gamme intermédiaire et seulement 1,8 de la gamme supérieure. Cette intensité moyenne varie beaucoup d'un territoire à l'autre. Celle des services de proximité est plus élevée dans les bassins de vie de la moitié sud de la France, dans des lieux touristiques (littoraux, zones de montagne) où la demande est supérieure à celle générée par la seule population résidente, et dans des espaces enclavés où les difficultés d'accès et la moyenne d'âge élevée peuvent justifier une présence physique de plus grande proximité.

Concernant les services de la gamme intermédiaire, les bassins de vie où leur densité est forte sont moins nombreux et se trouvent dans les territoires faiblement peuplés, notamment des zones de montagne, le long du littoral atlantique, en Corse ou encore dans certains territoires situés en bordure de départements.

Cartes 1 et 2 ► Nombre de services de proximité et de services de gamme intermédiaire (2010)

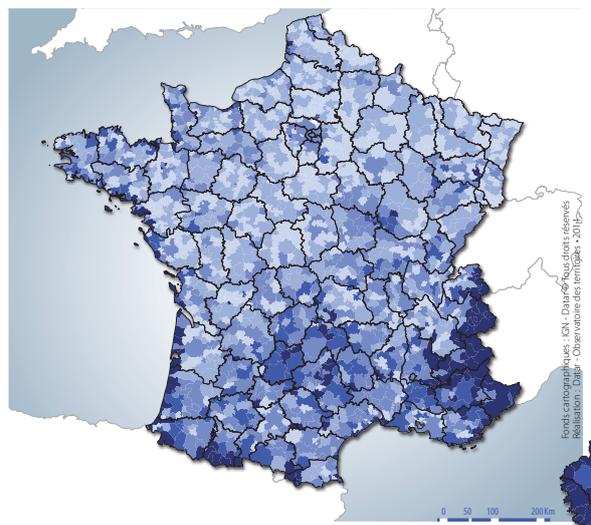


**Nombre de services de proximité, en 2010**  
(pour 1 000 habitants, par bassin de vie)



France métropolitaine : 22 services de proximité pour 1 000 habitants

Données DOM non disponibles



**Nombre de services de la gamme intermédiaire, en 2010**  
(pour 1 000 habitants, par bassin de vie)



France métropolitaine : 5 services de la gamme intermédiaire pour 1 000 habitants

Données DOM non disponibles

Source : Insee - BPE 2010, RP 2007

## L'éloignement des populations vis-à-vis des services de la gamme intermédiaire varie beaucoup selon les territoires

### Des temps d'accès aux services intermédiaires plus élevés dans les zones de montagne et les périphéries départementales

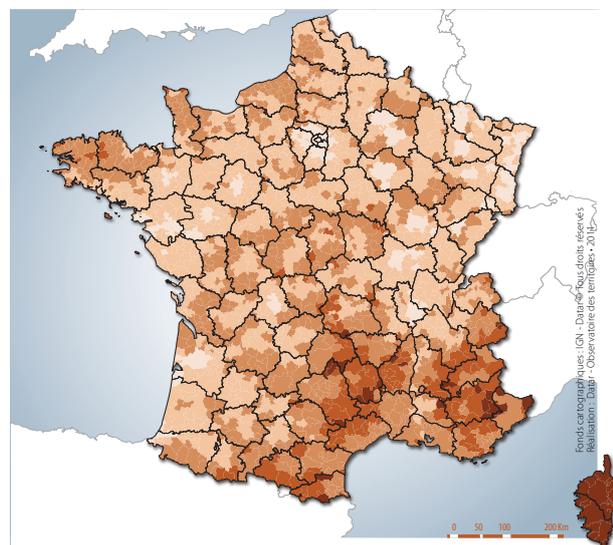
La localisation des services tant privés que publics évolue au cours du temps de même que celle des habitants. S'il y a absence physique d'un service à la population dans une localité, la qualité de vie des habitants ne s'en trouve pas forcément affectée si ce service est présent à une distance-temps jugée raisonnable pour répondre aux besoins quotidiens ou réguliers de la population. Le temps d'accès aux services pour les habitants d'un bassin de vie depuis leur lieu de résidence a été calculé, à partir d'une méthode mise au point par Mohamed Hilal [2]. Il est élevé dans les zones de montagne : Corse, Alpes, Massif central, Pyrénées.

Dans les départements où le réseau de villes est peu dense, les services d'usage courant sont concentrés dans le chef-lieu (Gers, Dordogne, Allier, Cher, Nièvre, Côte-d'Or).

La présence de services de la gamme intermédiaire sur les trajets domicile-travail des actifs engendre des gains de temps dans la plupart des bassins de vie. En effet, les actifs peuvent parfois accéder plus facilement aux services de la gamme intermédiaire lors de leurs déplacements domicile-travail.

Ces gains de temps sont plus importants dans les marges du Bassin parisien, en Corse, et dans d'autres bassins de vie situés en périphérie des départements du Massif central et des Alpes, en raison d'une relative rareté de services à proximité dans les lieux de résidence des navetteurs.

**Carte 1** ► Temps moyens d'accès aux services de la gamme intermédiaire dans les bassins de vie au plus proche du domicile aux heures creuses (2006)



**Temps moyen d'accès aux équipements de la gamme intermédiaire au plus proche du domicile en heures creuses, en 2006**  
(en minutes, par bassin de vie)

- plus de 45 min
- de 30 à 45 min
- de 20 à 30 min
- de 10 à 20 min
- moins de 10 min

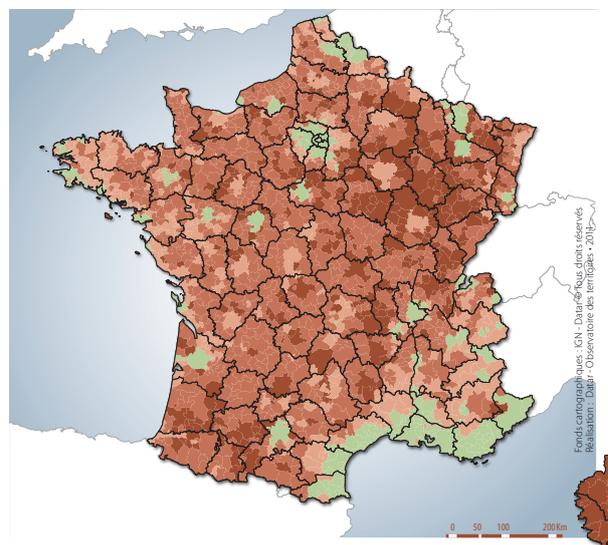
France métropolitaine : 16 minutes  
(moyenne pondérée par la population)

Données DOM non disponibles

Note : par convention, les temps d'accès au sein d'une commune sont nuls.

Source : Insee - BPE 2006, RP 2006 ; Distantier Odomatrix - INRA UMR1041 CESAER

**Carte 2** ► Gains de temps engendrés par la présence des services de la gamme intermédiaire dans les trajets domicile-travail (2006)



**Gains de temps engendrés par la présence des services de la gamme intermédiaire dans les trajets domicile-travail, en 2006**  
(en minutes, par bassin de vie)

- Faibles
- Plus élevés

Bassins de vie mieux pourvus en services de la gamme intermédiaire, et où les trajets domicile/travail ne génèrent donc pas de gains de temps

Données DOM non disponibles

Source : Insee - BPE 2006, RP 2006 ; Distantier Odomatrix - INRA UMR1041 CESAER

## ► DES PARTENARIATS POUR MAINTENIR LA PRÉSENCE DES SERVICES À LA POPULATION : LE CAS DE LA POSTE

La Poste fait partie des quatre services de proximité les plus attendus par les habitants, sur l'ensemble du territoire national, avec les commerces, la pharmacie et les stations-service. La Poste contribue, au moyen de son réseau de points de contact, à l'aménagement et au développement du territoire national, en complément de ses obligations de service universel. La loi du 9 février 2010 impose la présence d'au moins 17 000 points de contact postaux sur l'ensemble du territoire national situés à moins de 5 km et 20 minutes pour 90% de la population concernée. Le fonds postal national de péréquation territoriale contribue à la mise en œuvre de cette mission.

Comme la plupart des opérateurs postaux européens, la Poste a établi des partenariats avec les mairies, pour le développement d'agences postales communales et intercommunales (APC), et avec des commerçants ou artisans, pour le développement des relais-poste (RP). Au total, sur les dix-sept mille points de contact de la Poste, 41% de la présence postale est assurée par des structures autres que des bureaux de poste. Les agences postales communales et intercommunales représentent environ 29% et les relais-poste 11% de l'ensemble des points de contact, mais ces proportions varient beaucoup d'un département à l'autre.

Il convient de souligner l'extraordinaire hétérogénéité des points de contact du réseau postal en termes d'activité. Les 2 000 plus gros points de contact concentrent environ 50% de l'activité. Dans ce contexte, les partenariats permettent à la Poste d'assurer la présence du service postal, en mutualisant les moyens (employés, locaux) avec la mairie ou la communauté de communes dans le cas d'agence postale communale ou intercommunale, en proposant des horaires d'ouverture étendus dans le cas des relais-poste. Ces points de contact réalisent l'essentiel des opérations relevant du service postal universel (achat de timbres, dépôt de courriers et de lettres recommandées, retrait de lettres ou de colis en instance) ainsi que des opérations financières de dépannage.

Une dizaine de départements, essentiellement situés dans la moitié nord de la France, se distingue par une proportion élevée de relais-poste. Le profil de présence postale le plus répandu est caractérisé par une proportion élevée d'agences postales communales (48 départements). Un troisième profil de présence postale est celui des départements où les formes partenariales sont un peu moins importantes que dans le profil national moyen. Ces départements se trouvent dans le quart nord-ouest de la France, en Rhône-Alpes, Paca, Corse, Midi-Pyrénées et Aquitaine. Une grande partie des départements rattachés à ce profil accueillent des agglomérations urbaines importantes.

Un dernier profil rassemble des départements très urbanisés (Nord-Pas-de-Calais, centre d'Ile-de-France, Bouches-du-Rhône, Var) qui se différencient des autres par une présence postale reposant quasi uniquement sur les bureaux de poste. Même s'ils sont moins urbanisés, Martinique, Guadeloupe et La Réunion relèvent également de ce profil.

### La généralisation des formes de présence postale partenariale : une diffusion par vagues

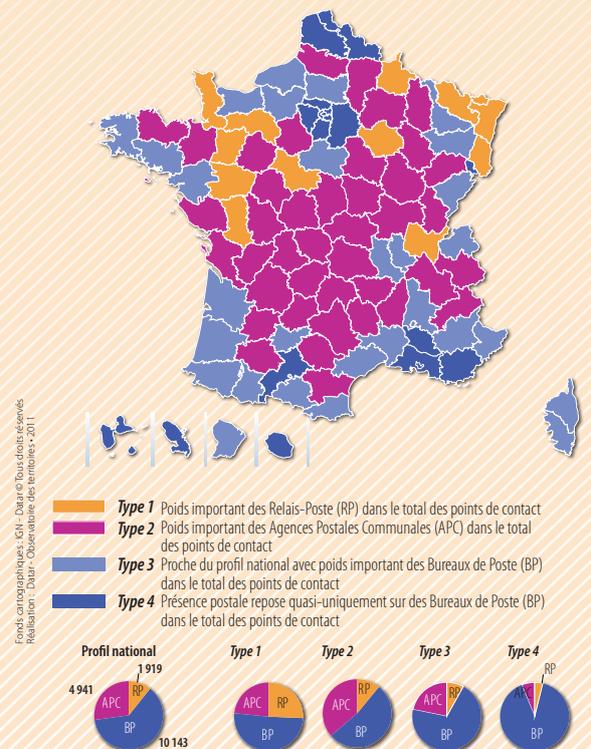
Avec un nombre total de points de contact similaire entre les deux dates, la part de points de contact en partenariat a presque doublé entre 2006 et

2010, passant de 22 à 41%. Mais cette intensification n'a pas touché simultanément tous les territoires : elle s'est déroulée en plusieurs vagues.

En 2006, la proportion de points de contact partenariaux est de moins de 30% sur l'ensemble du territoire national. Seuls quelques départements de l'ouest et du centre-sud de la France font figure d'exception, avec une part de points de contact partenariaux de plus de 40%. En 2008, la mise en place de partenariats s'intensifie à l'Ouest et se diffuse vers l'Est et le Sud. En même temps, la proportion de points de contact partenariaux augmente dans tous les départements en France, à l'exception des plus urbanisés. En 2010, leur part est élevée dans la plupart des départements, notamment dans les régions de Basse-Normandie, Bretagne, Poitou-Charentes, Limousin, Auvergne, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace.

Institut CSA, 2009, Enquête sur les services, pour le compte de la Datar.  
ARCEP, 2011, *Quel avenir pour le secteur postal ? Présence postale et aménagement du territoire*, Les Cahiers de l'ARCEP, n° 5, janvier-février-mars 2011, p. 37.  
GROUPE LA POSTE, 2010, *Bilan annuel relatif à la présence postale*.

Carte 1 ► Profils des départements établis en fonction des types de présence postale (2010)



Source : La Poste, Observatoire de la présence postale, 2011

## 2 | La santé et l'éducation : des services essentiels

### Santé: une inégale répartition géographique des besoins et de l'offre de soins

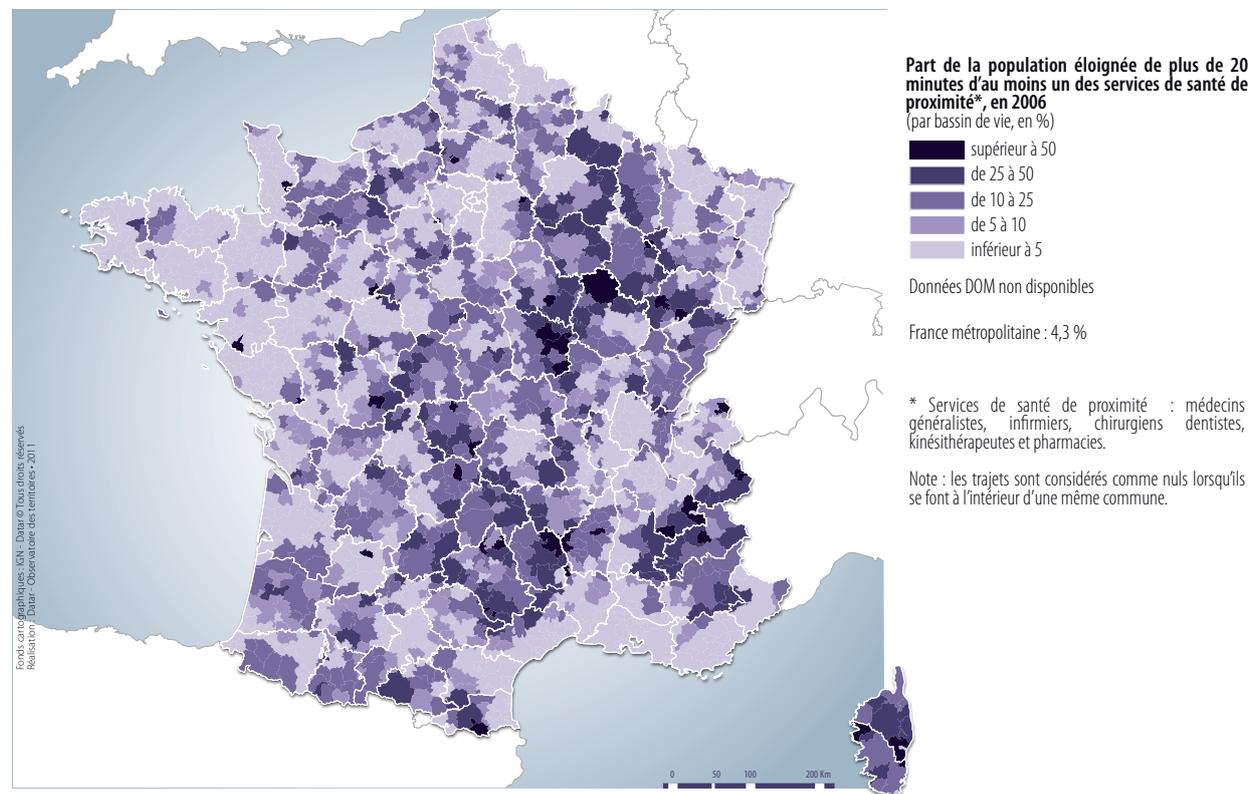
#### Des temps d'accès aux soins de proximité plus élevés dans les zones de montagne et sur les marges orientale et méridionale du Bassin parisien

L'accès aux services de santé dans des conditions satisfaisantes est nécessaire pour maintenir et améliorer la qualité de vie et la santé des habitants sur un territoire, pour permettre l'accueil de nouvelles populations, notamment celles qui en ont le plus besoin (retraités, enfants). Un enjeu de politique publique est d'identifier les territoires où l'accès aux soins est

le plus difficile. C'est le cas, en particulier, des soins de premier recours pour les personnes âgées et des maternités pour les jeunes couples.

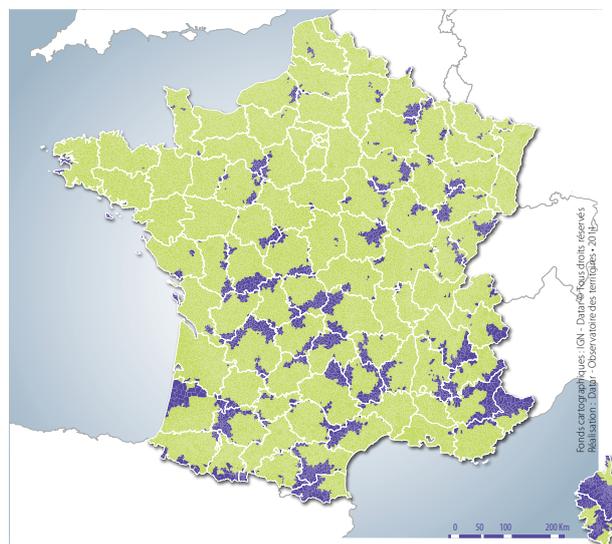
En 2006, 96% de la population de France métropolitaine habite à moins de 20 minutes de l'ensemble des services de santé de proximité : médecins généralistes, infirmiers libéraux, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes et pharmacies. Les bassins de vie dont la part de population éloignée d'au moins un de ces services est élevée (plus de 25%) se situent principalement dans les zones de montagne et dans les marges orientale et méridionale du Bassin parisien.

Carte 3 ► Part de la population des bassins de vie éloignée de plus de 20 minutes des services de santé de proximité (2006)



Source : Insee - BPE 2006, RP 2006 ; Distancier Odomatrix - INRA UMR1041 CESAER

**Carte 4** ▶ Communes éloignées de plus de 45 minutes d'une maternité (2006)



Accessibilité en moins de 45 minutes, à une maternité tous niveaux confondus, en 2006

- Communes couvertes
- Communes non couvertes

Données DOM non disponibles

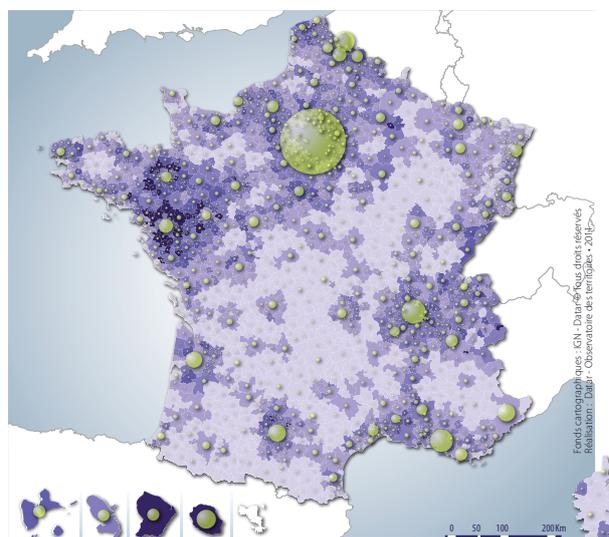
Source : Drees, SAE, IRDES - 2010

Les départements de la Meuse au nord-est et des Landes au sud-ouest délimitent une vaste diagonale intérieure composée de bassins de vie dans lesquels plus de 10 % de la population est éloigné d'au moins un des services de santé de proximité. Au niveau régional, les territoires où la part de population éloignée est la plus importante sont la Corse, la Franche-Comté, la Bourgogne, le Limousin et l'Auvergne. A l'opposé, se trouvent des régions où la part d'habitants éloignés d'au moins un de ces services de santé de proximité est bien moindre : l'Île-de-France, le Nord-Pas-de-Calais, l'Alsace et la Bretagne. Les trois premières sont des régions à forte densité de population ; la Bretagne, quant à elle, bénéficie d'un maillage urbain spécifique, avec de nombreuses petites agglomérations urbaines reliées par un bon réseau routier, deux facteurs qui améliorent l'accessibilité.

### L'accès aux maternités est plus difficile dans les franges départementales, dans les zones de montagne et en Corse

Le cas des maternités illustre la difficile équation entre qualité des soins et proximité. D'après une étude menée par l'Institut de recherche et documentation sur la santé (IRDES) à l'échelle de la France, seulement 2 % des femmes âgées de 15 à 49 ans

**Carte 5** ▶ Nombre de naissances dans les bassins de vie (période 2006-2010)



Valeur annuelle du nombre de naissances sur la période 2006-2010 (pour 1 000 habitants, par bassin de vie)

- de 16 à 28
- de 14 à 16
- de 12 à 14
- de 10 à 12
- de 2 à 10

France : 13 naissances pour 1 000 hab.

France métropolitaine : 13 naissances pour 1 000 hab.

Source : Insee, Etat civil 2006

Valeur annuelle du nombre de naissances sur la période 2006-2010 (par bassin de vie)

- 100 000
- 10 000
- 1 000

France : 812 220 naissances en moyenne par an  
France métropolitaine : 780 450 naissances en moyenne par an

sont éloignées de plus de 45 minutes d'une maternité quel que soit son niveau de technicité [3]. Mais cette proportion varie beaucoup entre régions : elle est très élevée en Corse (31 %) et reste importante en Limousin (11 %), en Franche-Comté (8 %) et en Poitou-Charentes (7 %). Ces femmes éloignées de plus de 45 minutes des maternités se trouvent dans certaines zones de montagne (Alpes du Sud) et dans les bordures de certains départements : Pyrénées-Orientales, Hérault, Gard, Lozère, Aveyron, Cantal, Creuse, Dordogne, Gers, Landes, Vienne, Indre, Orne, Ardennes, Vosges et Doubs.

### Des densités de professionnels de santé faibles relativement aux besoins de santé dans le Nord-Ouest

Une grande zone continue de bassins de vie à basse densité corrigée de médecins généralistes libéraux s'étend sur la moitié nord de la France. Dans les autres régions se trouvent des bassins de vie où la densité corrigée de médecins

# ZOOM SUR

## La mortalité prématurée : une composante de l'expression du besoin en soins

Comme tous les pays de développement comparable, la France a connu depuis plusieurs décennies une diminution continue de la mortalité, tous âges confondus.

Par rapport à cette mesure générale, la mortalité prématurée est définie comme celle intervenant avant 65 ans et liée à des comportements à risque, à la consommation d'alcool, aux comportements alimentaires, au tabagisme, aux expositions professionnelles.

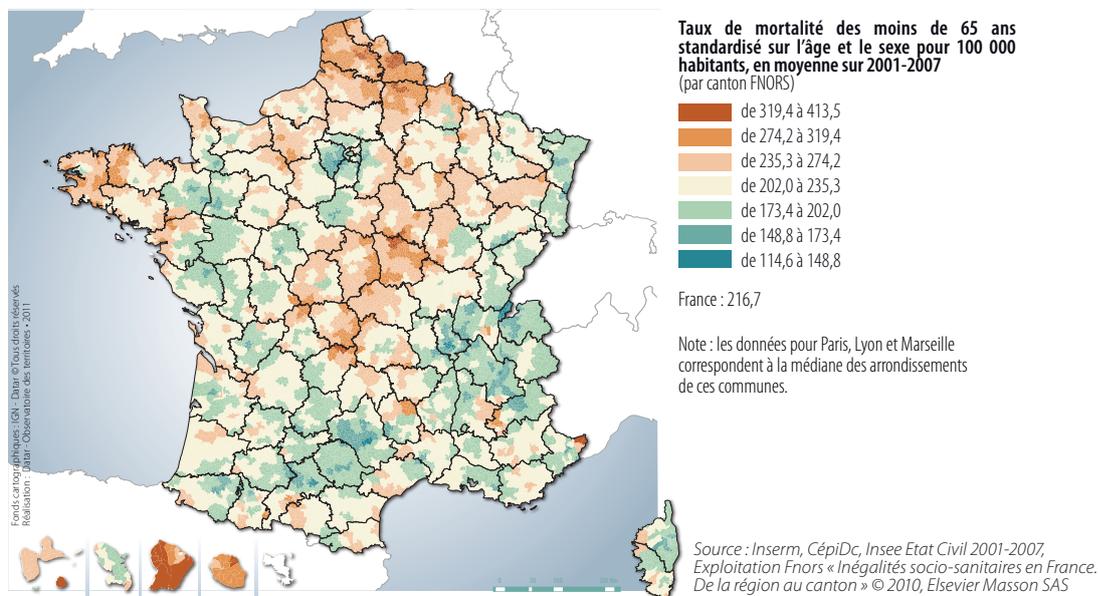
Elle peut donc être considérée comme une des composantes de l'évaluation du besoin de soins d'une population. Elle permet aussi de mettre en évidence les inégalités sociales de santé qui sont particulièrement marquées avant 65 ans. Chez les hommes en activité, il existe une nette hiérarchie selon la catégorie socioprofessionnelle : chez les ouvriers-employés, le taux de mortalité prématurée est trois fois plus élevé que chez les cadres supérieurs et professions libérales et deux fois plus élevé que chez les cadres moyens et commerçants. Il faut toutefois relativiser l'influence de la structure sociale sur la mortalité : des travaux réalisés au niveau des zones d'emploi montrent que des catégories socioprofessionnelles équivalentes ont des taux de mortalité très différents selon les territoires : la mortalité des ouvriers, par exemple, est beaucoup plus forte en Bretagne que dans les autres régions.

Comme la mortalité générale, le taux de mortalité prématurée a sensiblement diminué au cours de la dernière décennie, passant de 266 décès pour

100 000 habitants sur la période 1991-1997, à 215 pour la période 2001-2007. La mortalité prématurée se singularise par une disparité territoriale plus marquée que la mortalité globale. Les taux des différentes régions vont de 185 décès pour 100 000 habitants en Rhône-Alpes à 300 en Guyane.

La rupture nord/sud de la France, habituellement observée dans l'étude de la mortalité générale, prend une forme différente sur la carte des taux de mortalité prématurée : Bretagne, Haute-Normandie, Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Champagne-Ardenne et La Réunion connaissent les taux de mortalité prématurée les plus élevés ; mais des régions comme Paca, Aquitaine, Poitou-Charentes, Pays-de-la-Loire, Guadeloupe et Martinique, présentent des niveaux de mortalité prématurée médiocres que dissimulent des taux de mortalité générale peu élevés. A l'inverse, certaines régions où la mortalité est élevée, comme la Lorraine et l'Alsace, se trouvent dans une meilleure situation pour la mortalité prématurée. Sur la période récente, ces deux régions ont tiré parti de l'ouverture européenne favorisant à la fois l'activité de résidents frontaliers et une certaine vitalité démographique (implantation de populations luxembourgeoise, belge ou allemande). Au sein des régions, la distribution spatiale de la mortalité prématurée apparaît assez corrélée avec celle de la mortalité générale, sauf pour quelques régions du centre et de l'est de la France. En Bourgogne par exemple, les indices sont particulièrement élevés au centre de la région et dans quelques cantons périphériques.

Carte 1 ► Mortalité des moins de 65 ans (2001-2007)

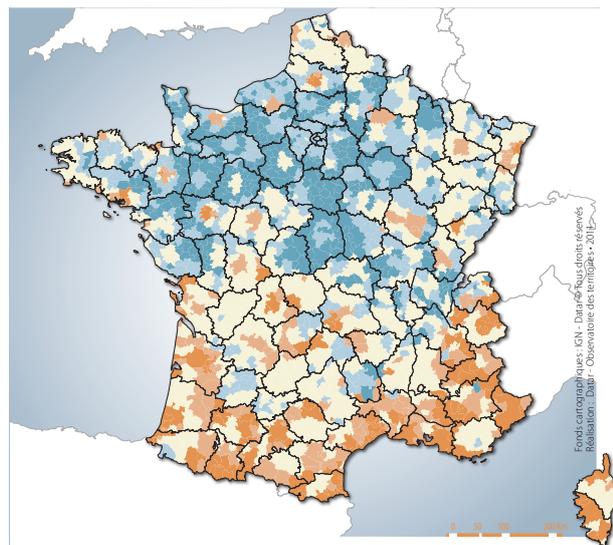


RICAN Stéphane, JOUGLA Eric, SALEM Gérard, 2003, « Inégalités socio-spatiales de mortalité en France » Bull Epidemiol Hebd, pp. 30-31 et 142-145.  
 Fédération nationale des observatoires régionaux de la santé (FNORS), TRUGEON Alain, THOMAS Nadège, LEMERY Bernadette, MICHELOT François, 2010, « Inégalités socio-sanitaires en France. De la région au canton », 2<sup>ème</sup> édition. Copyright © 2010, Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

est également basse : Deux-Sèvres, Allier, est du Cantal, centre de la Lozère, Rhône, Ain, Haute-Savoie. A l'intérieur des départements où la densité corrigée est basse, les bassins de vie des chefs-lieux sont généralement en meilleure situation que ceux de la périphérie : ressortent par exemple les densités élevées de Vannes (Morbihan), Angers (Maine-et-Loire) et Amiens (Somme).

D'autres régions se trouvent dans une situation plus nuancée, avec des bassins de vie dont la densité de médecins, au regard des besoins, avoisine la moyenne nationale : Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Alsace, Franche-Comté, Poitou-Charentes, Auvergne, et l'ouest de Rhône-Alpes. Il y a aussi des disparités intra-départementales entre les chefs-lieux des départements et les périphéries : Strasbourg [Bas-Rhin], Besançon [Doubs], Limoges [Haute-Vienne]).

**Carte 6** ► Densité de médecins généralistes rapportée aux besoins estimés des populations, au niveau des bassins de vie (2006)



Densité de médecins généralistes rapportée aux besoins estimés des populations, en 2006 (par bassin de vie)

Moyenne France métropolitaine : 1,1



Données DOM non disponibles

Note : La densité corrigée, calculée au niveau des bassins de vie, est le rapport entre le nombre de professionnels de santé et la population pondérée par ses besoins estimés de santé. Cinq facteurs prédictifs ont permis d'estimer les besoins de santé des populations : la pression démographique, la morbidité, la mortalité, le vieillissement et la dépendance.

Source : Insee, RP 2006 et DGOS-ATIH

## ► LA DENSITÉ CORRIGÉE DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ

L'approche classique de la densité de professionnels de santé consiste à calculer le nombre de professionnels par rapport à la population totale dans un territoire. Elle permet d'avoir un aperçu global des disparités territoriales, mais à condition que l'échelle utilisée ne soit pas celle des Etats ou des régions. Plus l'échelon est fin (département, bassin de vie, commune), plus il y a de chance que les structures de population des unités spatiales soient hétérogènes entre elles en termes d'âge, de natalité, et de mortalité. Afin de dépasser cette limite, une nouvelle méthode de mesure de la densité de professionnels de santé a été mise au point par Jean-Pierre Marissal et Sabine Kazmierczak dans le cadre d'une étude réalisée pour la Datar. Elle consiste à introduire la notion de « besoins estimés », en synthétisant dans le calcul de l'indicateur de densité les déterminants de ces besoins que sont la pression démographique, la morbidité, la mortalité, le vieillissement et la dépendance. Les cartes de densité appelée « densité corrigée » tiennent compte des besoins de santé plus ou moins importants des populations des bassins de vie.

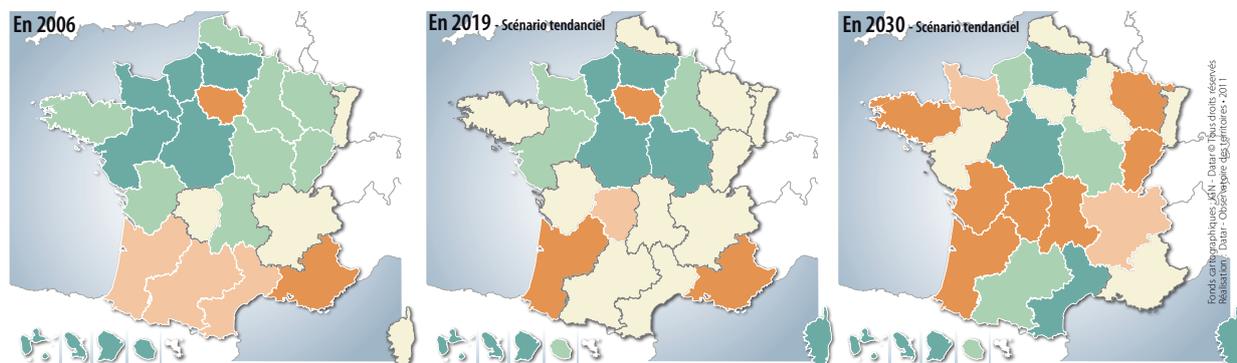
MARISSAL Jean-Pierre, KAZMIERCZAK Sabine, à paraître en 2012. « Stratégie territoriale d'accessibilité aux services de santé : une application aux soins de premier recours », étude réalisée pour la Datar, CRESGE, université Catholique de Lille.

Les bassins de vie dont les densités corrigées de médecins libéraux sont les plus élevées ne constituent pas une zone aussi continue que celle des basses densités. Ils se situent principalement dans des régions du Sud : Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Paca, Corse et l'est de Rhône-Alpes. Ces bassins de vie à haute densité de médecins se trouvent sur les littoraux atlantique (Landes, Pyrénées-Atlantiques) et méditerranéen, dans certaines zones de montagne (Pyrénées, Alpes) et aussi dans les chefs-lieux des départements. La situation de ces bassins de vie peut s'expliquer par l'apport de population occasionnelle lié à l'activité touristique et peut-être également à l'attractivité résidentielle de ces territoires et les aménités que peuvent convoiter ces professions.

## A l'horizon 2030, la densité de médecins diminuerait dans toutes les régions, mais à des rythmes différents

En janvier 2007, la France comptait 208 000 médecins, un maximum historique, que l'on considère les effectifs ou la densité de praticiens par habitant. Selon le scénario tendanciel des projections récentes réalisées par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), le nombre de médecins (toutes spécialités confondues) serait appelé

Carte 7 ► Densité régionale de médecins en 2006 et projections pour 2019 et 2030 selon un scénario tendanciel



Écarts à la moyenne de la densité de médecins\*  
 (en %, par région)



\* Médecins en activité régulière ou remplaçants, hors médecins en cessation temporaire d'activité

Source : Fichier 2006 du Conseil national de l'Ordre des médecins, traitement Drees ; projections de population Insee ; projections Drees

## ► MAISONS DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLES ET ACCÈS AUX SOINS

La loi « Hôpital, patients, santé, territoire » du 21 juillet 2009 a pour objectif de proposer à tous une offre de santé de proximité de qualité, en tenant compte du vieillissement de la population qui entraîne une augmentation des besoins plus marquée dans certains territoires ainsi qu'une nécessaire coordination des professionnels pour les personnes souffrant de maladies chroniques. La désaffection des jeunes professionnels pour certains territoires incite aussi à une autre organisation des soins de premier recours et à des dispositions spécifiques. Le Comité interministériel de l'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 11 mai 2010 édicte des mesures visant à favoriser l'installation de professionnels de santé en milieu rural, notamment un plan de développement de 250 maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP). Celles-ci combinent regroupement, mutualisation de moyens, utilisation du numérique, coordination et continuité des soins. Elles doivent à minima regrouper des médecins généralistes et des paramédicaux, mais peuvent associer d'autres partenaires : services médico-sociaux ou pharmacie par exemple. Ces regroupements, basés sur l'implication des professionnels dans l'élaboration d'un projet médical, sont la cheville ouvrière d'une nouvelle organisation sanitaire. Le projet médical mis en place prend en compte la coordination des professionnels au sein de la structure mais aussi avec les partenaires extérieurs : pharmacie, services sociaux et médico-sociaux (prise en charge des personnes âgées notamment) lorsqu'ils ne font pas partie de la maison de santé, et les servi-

ces hospitaliers. Il intègre aussi des actions de prévention, doit permettre la continuité des soins et la prise en charge coordonnée des patients.

L'utilisation du numérique favorise les contacts entre professionnels et contribue à l'accès aux soins à distance. Selon une enquête menée auprès des Agences régionales de santé (ARS) en juin 2011, on dénombre 193 structures MSP en fonctionnement, chiffre qui devrait être porté à 231 au 31 décembre 2011. Majoritairement implantées en milieu rural (82%), ces structures revêtent un caractère réellement pluri professionnel (3,2 médecins contre 8,3 paramédicaux et pharmaciens).

Par ailleurs, 274 nouveaux projets ont été sélectionnés dont la mise en œuvre effective devrait intervenir postérieurement au 31 décembre 2011. Parmi ceux-ci, 84 vont bénéficier sur 2011 d'un financement d'investissement au titre du plan 250 maisons de santé, pour un démarrage effectif en 2012 ou 2013.

Une première reconnaissance légale des maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) a été apportée par la loi 2007-1786 du 19/12/2007 (art. 44), avec la création de l'article L. 6323-3 du code de la santé publique : « les maisons de santé assurent des activités de soins sans hébergement et peuvent participer à des actions de santé publique ainsi qu'à des actions de prévention et d'éducation pour la santé et à des actions sociales ».

Décision de CIADT du 11 mai 2010, dossier de presse, p. 19.

Circulaire NOR EATV1018866C : lancement d'un plan d'équipement en maisons de santé en milieu rural.

## ► LE MODÈLE DE PROJECTION ET SES HYPOTHÈSES

Le modèle de projection présenté ici produit des effectifs estimés de médecins en activité au cours de chaque année, sur la période 2007-2030. Ces effectifs sont ventilés par spécialité, âge, sexe, région, mode et zone d'exercice.

Le champ retenu est celui des médecins actifs y compris les remplaçants. En revanche, les médecins ayant cessé temporairement leur activité ne sont pas comptabilisés.

Le modèle simule l'évolution des effectifs de médecins actifs, année après année, jusqu'en 2030, de façon agrégée jusqu'à l'entrée en troisième cycle d'études médicales, puis individuellement.

Le scénario tendanciel retenu ici repose principalement sur l'hypothèse de comportements constants des médecins. Par exemple, les comportements des étudiants en médecine lors des épreuves nationales (redoublement, absence, abandon, etc.) ou encore les comportements des jeunes médecins à l'entrée dans la vie active en ce qui concerne le choix de leur région, de leur mode ou de leur zone d'exercice sont supposés identiques à ceux observés au cours des années précédant la projection. Il en est de même en ce qui concerne les décisions de régulation portant sur les répartitions des postes ouverts aux épreuves classantes nationales.

Le numerus clausus passe progressivement de 7 100 à 8 000 de 2011 à 2020 avant de retomber à 7 000 en 2030. Ce profil correspond à celui envisagé par les pouvoirs publics à l'été 2008 au moment de la construction du modèle.

Les flux internationaux de médecins actifs, entrants et sortants, sont supposés nuls ; en revanche on comptabilise les flux d'étudiants de médecine entre la France et l'étranger, les départs vers l'étranger de jeunes médecins diplômés en France, avant leur entrée dans la vie active et les médecins diplômés à l'étranger et inscrits à l'Ordre des médecins au 31 décembre 2006.

Les résultats issus du modèle de projection des médecins, trouvent ainsi leur origine dans la démographie actuelle et dans le pilotage réglementaire des effectifs d'étudiants en médecine et des postes ouverts à l'internat par spécialité et par région.

**BARLET Muriel, FAUVET Laurent, GUILLAUMAT-TAILLIET François, OLIER Lucile**, 2010. « Quelles perspectives pour la démographie médicale ? », La France et ses régions, Insee.

à diminuer de 10% jusqu'en 2019 avant de revenir à son niveau actuel en 2030. La population française devrait, elle, croître d'environ 10% entre 2006 et 2030. Ainsi, la densité médicale (au sens classique, sans tenir compte des besoins estimés) serait durablement inférieure à son niveau actuel. Ce résultat moyen est le fruit d'évolutions contrastées entre régions.

Selon ce scénario, la répartition des médecins sur le territoire serait fortement modifiée entre 2006 et 2030 : plusieurs types de régions peuvent être définis selon l'évolution estimée de leur densité médicale entre 2006, 2019 et 2030 par rapport à la moyenne nationale.

La densité médicale de certaines régions régresserait plus vite que la moyenne nationale. Certaines d'entre elles régresseraient sur les deux périodes (2006-2019, 2019-2030) : Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées. D'autres régresseraient seulement sur l'une des deux périodes : la Corse entre 2006 et 2019, l'Île-de-France et Paca entre 2019 et 2030.

La densité médicale d'un grand nombre de régions suivrait la même tendance que la moyenne nationale : Alsace, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Centre, Picardie. La Bourgogne se maintiendrait, suite à des périodes de diminution plus rapide (2006-2019) et de rattrapage (2019-2030) de sa densité médicale par rapport à la tendance nationale.

Un troisième type de régions serait caractérisé par une baisse de leur densité de médecins moins accentuée que la tendance nationale. Les densités de médecins d'Auvergne, Poitou-Charentes, Bretagne, Franche-Comté, Limousin et Basse-Normandie augmenteraient par rapport à la moyenne nationale durant les deux périodes considérées. D'autres régions progresseraient seulement durant l'une des deux périodes : soit entre 2006 et 2019 (Aquitaine, Réunion, Nord-Pas-de-Calais), soit entre 2019 et 2030 (Champagne-Ardenne, Rhône-Alpes, Haute-Normandie).

Des régions actuellement bien dotées en médecins (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées) connaîtraient une forte baisse de leur densité médicale. Cette baisse serait moins forte dans d'autres régions où la densité actuelle est moyenne ou basse : Auvergne, Poitou-Charentes, Bretagne, Franche-Comté, Limousin, Lorraine, Champagne-Ardenne, Rhône-Alpes et Basse-Normandie.

En 2030, les régions à plus forte densité de médecins seraient Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin, Auvergne, Bretagne, Franche-Comté, Lorraine et dans une moindre mesure Basse-Normandie et Rhône-Alpes. Les régions aux plus basses densités seraient Picardie, Centre, Languedoc-Roussillon, Corse, Martinique, Guadeloupe, Guyane, et dans une moindre mesure Haute-Normandie, Bourgogne et Midi-Pyrénées.

## Offre éducative : des disparités territoriales

### Les établissements de petite taille sont plus nombreux dans les territoires les moins denses

Plus de 13% des jeunes de 15 à 24 ans ne sont ni scolarisés, ni en activité en 2006 et les disparités territoriales sont très marquées. Pour mémoire, la loi d'orientation de l'éducation de 1989 comprend une dimension territoriale forte : l'un de ses principes est d'assurer à tous les jeunes l'acquisition d'une culture générale et d'une qualification reconnue, quelle que soit leur origine géographique. Pour y parvenir les services d'enseignement prennent des formes différentes selon les territoires.

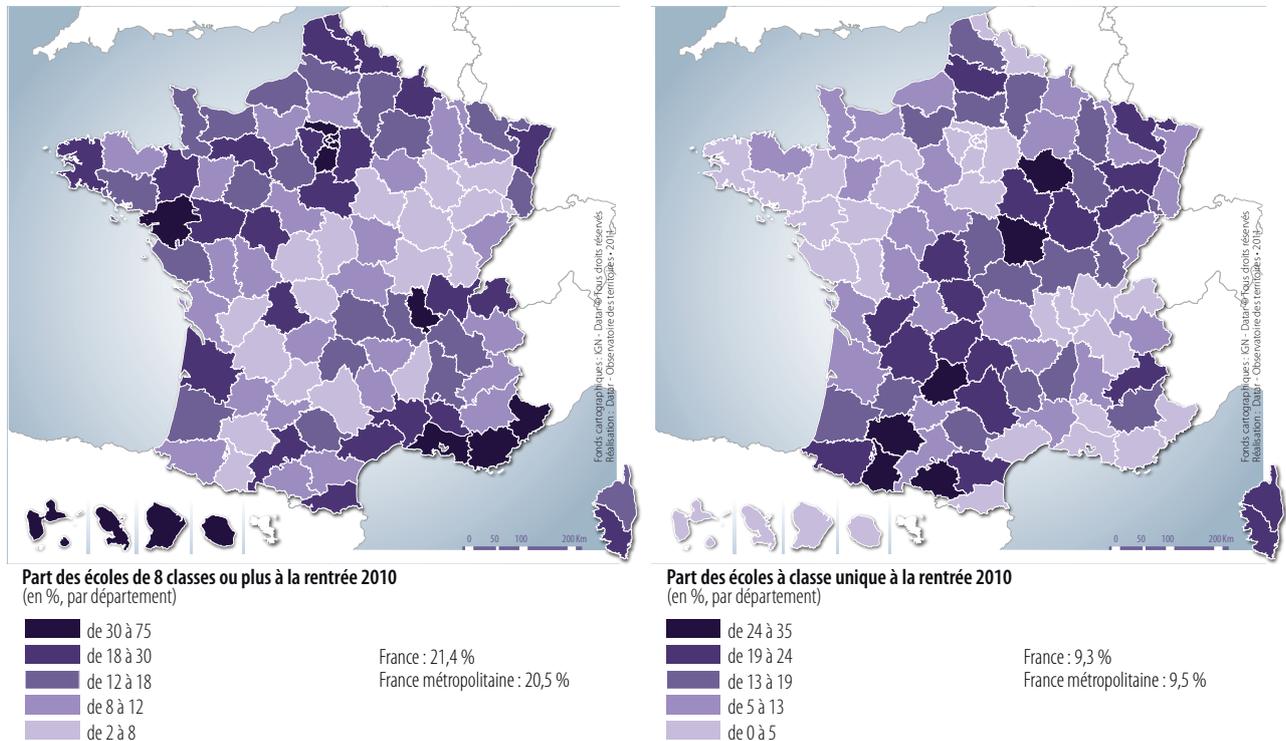
En 2010, les écoles accueillent 6,4 millions d'élèves en France métropolitaine et scolarisent en moyenne 122 élèves par école (209 dans les DOM). Le nombre d'écoles décroît en France métropolitaine : 52 500 à la rentrée 2010, contre 58 000 en 1999, soit 5 500 en moins. La situation des DOM est plutôt stable sur la période (environ 1 300 écoles).

En l'espace de dix ans, le nombre d'établissements à classe unique a diminué tandis que celui des écoles d'au moins huit classes a légèrement progressé, en conséquence la taille des écoles tend à augmenter régulièrement.

D'un côté les grands établissements, de huit classes et plus, plus nombreux en zone urbaine, proposent souvent une gamme élargie voire complète de formation, mais l'importance des effectifs peut excéder la capacité théorique d'accueil et réduire les chances de réussite scolaire [4]. La part d'écoles de huit classes et plus est particulièrement élevée dans les départements plutôt urbanisés et faible dans les départements appartenant à la diagonale des faibles densités.

D'un autre côté, les petits établissements témoignent des efforts consentis pour maintenir une offre de formation proche des publics concernés, notamment en milieu rural, mais ils ne procurent pas toujours la richesse éducative souhaitée. La proportion d'écoles à classe unique est particulièrement élevée dans certaines zones rurales et de montagne.

Cartes 8 et 9 ► Proportion d'écoles de 8 classes ou plus et d'écoles à classe unique (2010)



Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, 2011

Dans les Hautes-Pyrénées, le Gers, la Nièvre, le Lot, l'Ariège et l'Aube, une école sur quatre n'a qu'une seule classe. A l'opposé, dans les DOM et dans certaines zones très urbanisées (départements centraux d'Ile-de-France, Loire-Atlantique et Bouches-du-Rhône) la proportion des écoles à classe unique est de moins de 1 %.

## Les taux d'encadrement par élève sont plus importants dans les espaces moins densément peuplés

Entre 2000 et 2010 le taux d'encadrement des élèves du premier degré public (nombre de postes d'enseignants en équivalent temps-plein, pour cent élèves) s'est maintenu stable, à 5,3 enseignants pour 100 élèves. Il faut noter que le taux d'encadrement ne permet pas de calculer le nombre moyen d'élèves par classe.

La répartition géographique des moyens tient compte des contraintes structurelles, territoriales et sociales rencontrées à des niveaux très variables selon le type d'académie ou de département. Ainsi, les départements ruraux bénéficient d'une dota-

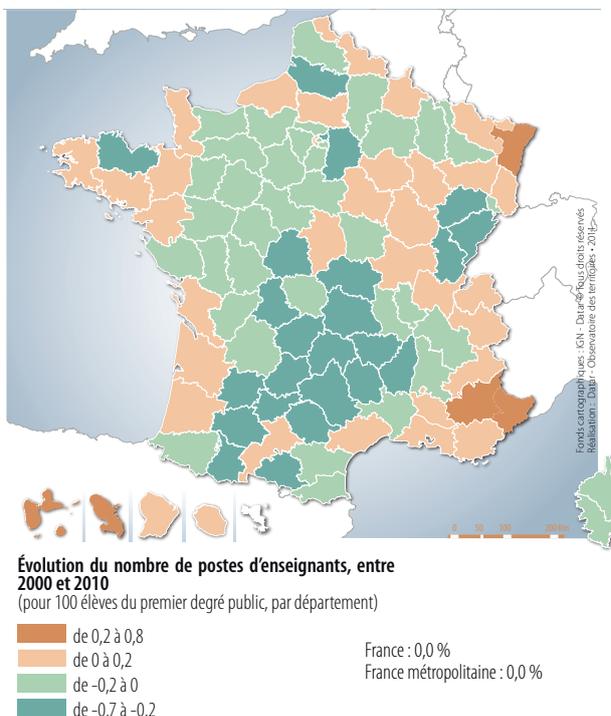
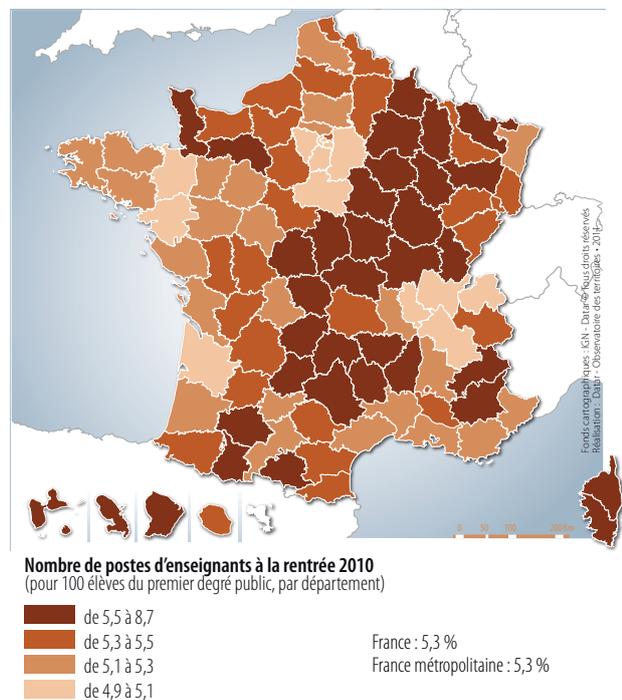
tion pour 1 000 habitants plus importante dans la mesure où ils sont confrontés à un réseau scolaire plus dispersé que dans les départements à dominante urbaine. La présence de zones d'éducation prioritaire, souvent en zone urbaine, peut justifier, par ailleurs, l'attribution à ce titre de moyens spécifiques supplémentaires.

Au niveau territorial on retrouve une opposition forte entre la diagonale Nord-Est/Sud-Ouest des faibles densités et le reste du territoire où la densité de la population scolaire permet d'avoir davantage de marges de manœuvre dans l'allocation des moyens.

Les moyens alloués aux écoles sont plus élevés aussi en Corse, dans les DOM et dans d'autres départements ruraux (Orne) ou de montagne (Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence). Ils sont inférieurs à la moyenne nationale en Ile-de-France, à l'exception des départements de Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise, et dans les départements accueillant des grandes agglomérations urbaines (Ile-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Gironde, Rhône, Isère) ainsi que dans le Loiret et la Haute-Savoie.

Entre 2000 et 2010 les moyens en personnel par élève augmentent dans la plupart des départements de l'Est, en particulier dans le Sud-Est et le Nord-Est, dans les départements

Cartes 10 et 11 ► Nombre de postes d'enseignants du premier degré public et son évolution (2000-2010)



Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, 2011

littoraux de l'Atlantique et d'une partie de la Manche, et les départements des Antilles. En revanche l'évolution est inverse dans certains départements à dominante rurale, notamment dans le Massif central, au centre des Pyrénées, en Haute-Saône, Jura, Côtes d'Armor et Somme. Les départements de peuple-

ment dispersé, donc à plus faible densité démographique, nécessitent, pour des raisons d'équité, des structures d'accueil plus petites, un nombre d'enseignants plus important afin de permettre à chaque enfant et famille de minimiser des temps et coûts de transports.

## ► LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION À L'ÉCOLE

Les technologies de l'information et de la télécommunication permettent d'améliorer les conditions pédagogiques, notamment dans les espaces ruraux. Le plan de développement du numérique dans les écoles rurales a permis l'équipement de plus de 6 000 écoles publiques dans les communes de moins de 2 000 habitants. Celui-ci est constitué de quatre volets : équipement et sécurisation, prise en main et formation, usages pédagogiques, ressources numériques pédagogiques.

Dans le premier degré, en 2011, le nombre moyen d'écoliers par ordinateur

varie beaucoup selon le type d'écoles : 24 pour les écoles maternelles, 10 pour les élémentaires et 5,4 pour les écoles élémentaires participant au plan « École Numérique Rurale » (ENR). On note également que les écoles du plan ENR bénéficient d'un meilleur taux d'équipement, en particulier en matériel récent. En moyenne, le nombre de tableaux numériques interactifs (TNI) s'établit à 4,5 pour 1 000 élèves dans le second degré (au lieu de 3,5 en 2010) ; il est deux fois plus élevé que celui du premier degré et nettement inférieur à celui des écoles du plan ENR (11,8 %).

**Tableau 1 ► Les technologies de l'information et de la communication dans les écoles et les établissements publics (France métropolitaine et DOM, 2011)**

| Etablissements du premier degré                              | Ecoles maternelles | Ecoles élémentaires                           | dont écoles numérique rurales |
|--|--------------------|---|-------------------------------|
| Nombre d'écoles existantes                                   | 16 085             | 32 468  | 6 035                         |
| Nombre d'écoles ayant répondu à l'enquête                    | 8 431              | 19 179  | 3 648                         |
| <b>Equipements à usage pédagogique</b>                       |                    |   |                               |
| Nombre total d'ordinateurs recensés                          | 34 899             | 248 310                                       | 58 996                        |
| Nombre d'écoliers par ordinateur                             | 24,1               | 10,0  | 5,4                           |
| Nombre d'écoliers par ordinateur de moins de 5 ans           | 67,6               | 18,3  | 7,5                           |
| Nombre de tableaux numériques interactifs pour 1000 écoliers | 0,4                | 2,9   | 11,8                          |
| Etablissements du deuxième degré                             | Collèges           | Lycée d'enseignement général et technologique | Lycée professionnel           |
| Nombre d'établissements existants                            | 5 253              | 1 575   | 974                           |
| Nombre d'établissements ayant répondu à l'enquête            | 3 169              | 841   | 474                           |
| <b>Equipements à usage pédagogique</b>                       |                    |   |                               |
| Nombre total d'ordinateurs recensés                          | 257 479            | 261 110                                       | 80 055                        |
| Nombre d'élèves par ordinateur                               | 5,2                | 2,7   | 2,3                           |
| Nombre d'élèves par ordinateur de moins de 5 ans             | 8,8                | 4,3   | 3,7                           |
| Nombre de tableaux numériques interactifs pour 1000 élèves   | 4,1                | 4,5   | 7,2                           |

Sources : MENJVA-MESR, DEPP et DGESCO / Enquête 2011 sur les TICE dans les établissements publics des premier et second degrés

## 3 | Transport et télécommunications : offre et usages

### Amélioration de l'accessibilité potentielle multimodale dans la plupart des territoires de l'Union européenne

L'accessibilité et la qualité des infrastructures de transport contribuent à la cohésion des territoires. L'accessibilité physique est une préoccupation majeure dans les régions éloignées et faiblement peuplées. Elle doit être appréciée à différentes échelles territoriales dans la mesure où les connexions aux principaux réseaux de communication ont une influence importante sur l'accessibilité intra et interrégionale.

A l'échelle européenne, en combinant les différents modes de transport (route, fer, air) l'accessibilité multimodale met en évidence un arc où l'accessibilité est la plus élevée (voir encadré) révélant également de fortes disparités entre les régions centrales et périphériques. Les régions de la dorsale européenne entre Londres et Milan ont des niveaux d'accessibilité potentielle très supérieurs à la moyenne européenne en 2006 (UE27=100).

Ceci s'explique d'une part par l'importance de la population qui se concentre en un espace relativement réduit et d'autre part, par la forte densité des réseaux de transport routier et ferroviaire. Les niveaux d'accessibilité décroissent à mesure que l'on s'éloigne du cœur économique de l'Europe. En dehors de la dorsale, seules quelques capitales ou grandes agglomérations urbaines bénéficient de niveaux d'accessibilité très au-dessus de la moyenne (Paris, Barcelone, Hambourg, Copenhague, Berlin, Prague, Vienne). Cette forte accessibilité multimodale s'explique notamment par la présence d'aéroports internationaux importants, où la fréquence et la diversité des liaisons aériennes avec les agglomérations du cœur économique de l'Union européenne sont très élevées. Au sein du territoire français, les départements d'Ile-de-France, du Rhône (Lyon), du Bas-Rhin (Strasbourg) et des Alpes-Maritimes (Nice) ont des niveaux d'accessibilité multimodale aux régions européennes très élevés (indices compris entre 130 et 190). Une petite vingtaine de départements bénéficie aussi de niveaux supérieurs à la moyenne européenne mais moins importants, en raison de leur proximité vis-à-vis des grandes masses de population de la dorsale médio-européenne (Nord, Moselle, Bas-Rhin), de la présence d'un aéroport important (Haute-Garonne, Bouches-du-Rhône,

Oise), d'une liaison ferroviaire à grande vitesse (Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire) ou de plusieurs facteurs combinés (Loire-Atlantique, Jura, Saône-et-Loire).

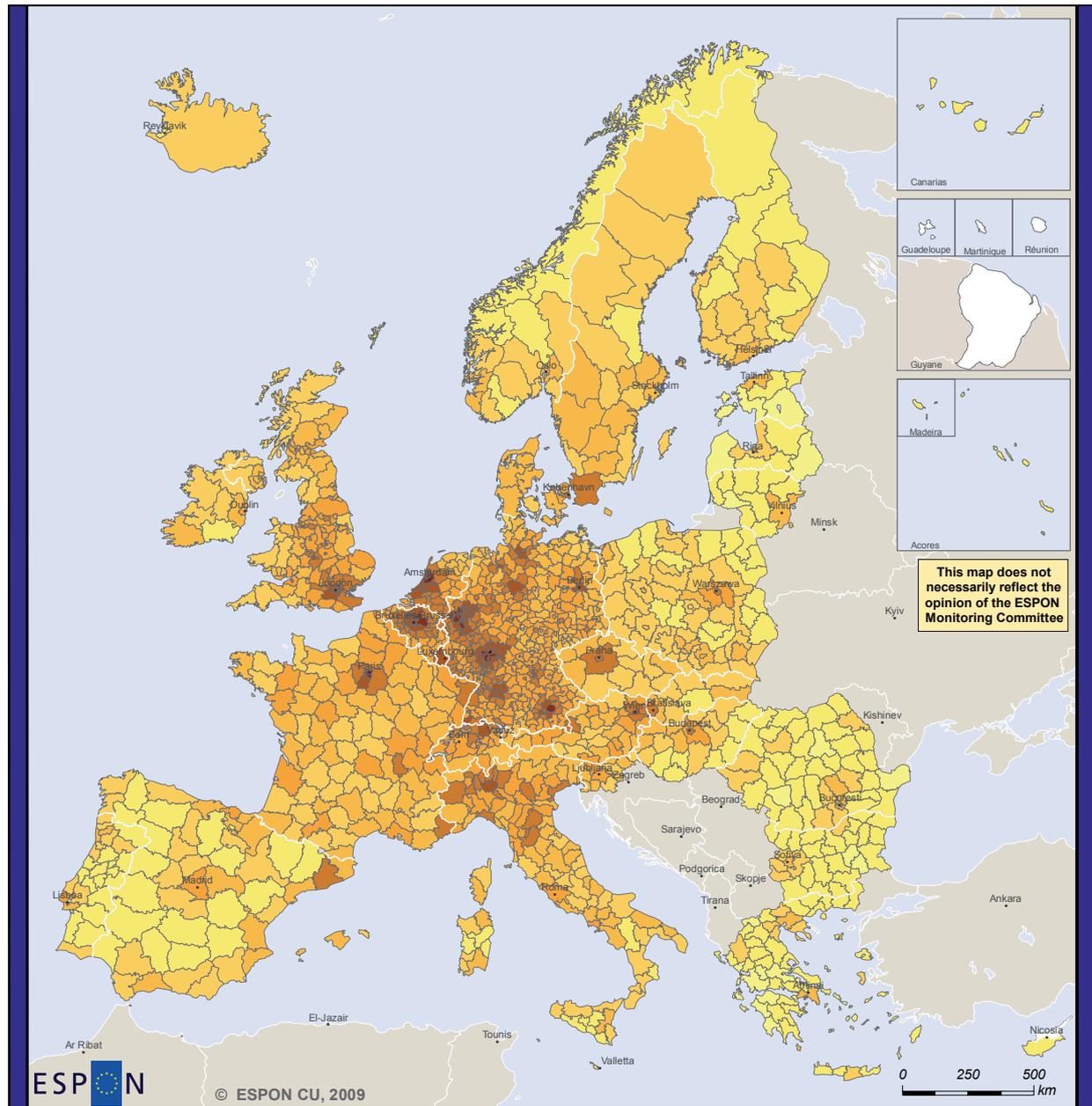
A l'opposé, d'autres départements français apparaissent particulièrement enclavés, dans le cadre du calcul de l'accessibilité aux régions européennes, avec des niveaux inférieurs à 75% de la moyenne européenne : ils se trouvent dans les zones de montagne du Massif central, des Pyrénées et de Haute-Corse, sur les littoraux et dans d'autres zones plus reculées (Gers, Haute-Marne, Orne).

Au niveau de l'ensemble de l'Union européenne, l'amélioration globale de l'accessibilité entre 2001 et 2006 a surtout bénéficié aux régions des marges Est et Sud-Ouest.

Des régions grecques, bulgares, roumaines, tchèques, polonaises et celles des Républiques baltes connaissent le plus fort accroissement de l'accessibilité multimodale, en raison notamment des aménagements autoroutiers et de l'amélioration des infrastructures et services aéroportuaires. Les niveaux d'accessibilité de certaines régions lituanienes et grecques sont en 2006 deux fois supérieurs à ceux de 2001. A l'ouest, les régions connaissant une forte augmentation de leur accessibilité se trouvent en Espagne, en Islande, dans le sud-est de l'Irlande et dans le Devonshire au Royaume-Uni. En France aussi, on constate une progression de l'accessibilité multimodale de la plupart des départements français, en raison de l'amélioration de leur desserte aérienne (Vienne, Aude, et Hautes-Pyrénées) ou ferroviaire (Deux-Sèvres et Charente).

Il y a également des régions dont le niveau d'accessibilité se dégrade suite à l'affaiblissement de leur niveau de desserte aérienne ou ferroviaire (sud-est de la Suède, sud de la Sardaigne [Italie], Saragosse [Espagne], Alto-Tras-Os-Montes [Portugal], Iasi [Roumanie]). C'est aussi le cas de quelques départements français (Dordogne, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Orientales, Ardèche, Gard, Charente-Maritime, Côte-d'Or).

Carte 12 ► Potentiel d'accessibilité multimodale à la population, dans l'UE27 (2006)



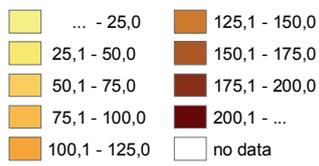
ESPON

© ESPON CU, 2009

EUROPEAN UNION  
 Part-financed by the European Regional Development Fund  
 INVESTING IN YOUR FUTURE

© EuroGeographics Association for administrative boundaries  
 Regional level: NUTS 3  
 Origin of data: ESPON Accessibility update, 2009  
 Sources: RRG GIS Database, S&W Flight Network,  
 S&W Accessibility Model

**Potential accessibility, multimodal  
 (2006, EU27 = 100)**



Source: ESPON, 2009

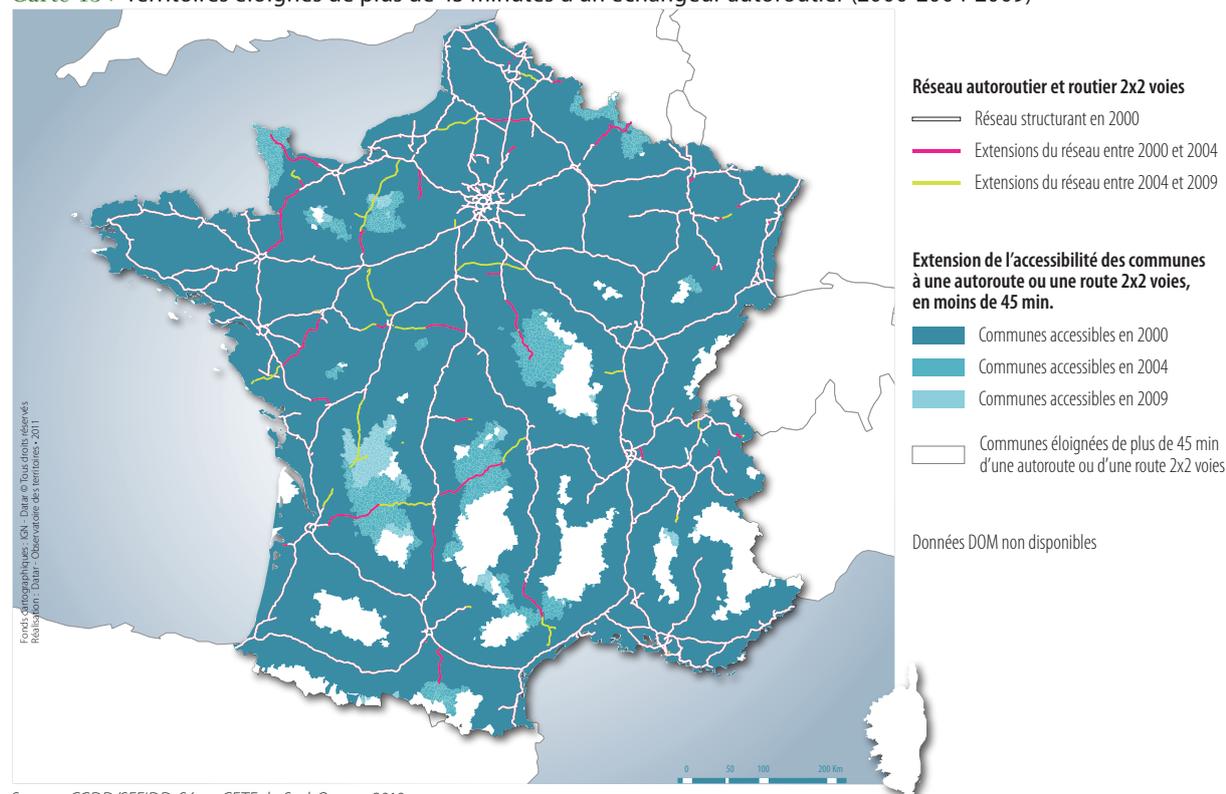
## Désenclavement du centre de la Bourgogne et de territoires à relief difficile, grâce à la mise en service de nouveaux tronçons autoroutiers

A un niveau plus fin de l'échelle, en France, il est possible d'observer l'évolution de l'accessibilité de courte et moyenne portées en comparant les communes éloignées de moins de 45 minutes d'un échangeur autoroutier à différentes dates, à partir des calculs effectués par le Centre d'études techniques de l'équipement (CETE) du Sud-Ouest. Entre 2000 et 2009, différents aménagements ont permis le désenclavement des territoires les moins bien desservis. Déjà en 2000, la quasi-totalité du territoire était à moins de 45 minutes d'un échangeur d'autoroute, les communes de moindre accessibilité étant concentrées dans des zones au relief difficile (Corse, Sud-Ouest, Massif central, zone

frontalière intérieure des Pyrénées, Alpes du Sud) et au centre de la Bourgogne.

Le développement du réseau autoroutier et de routes entre 2000 et 2009 tend à réduire significativement ces disparités. On peut noter que les mises en service qui ont eu lieu avant 2004 (A89, A77, A75) ont nettement plus contribué au désenclavement des zones mal desservies que les portions mises en service depuis cette date : est de la Manche, nord de l'Orne, Eure, frontière des Ardennes, Nièvre, Charente, Dordogne, Creuse, une partie du Gard et de la Lozère et sud de l'Ariège.

Carte 13 ► Territoires éloignés de plus de 45 minutes d'un échangeur autoroutier (2000-2004-2009)



Source : CGDD/SEEIDD, Sétra, CETE du Sud-Ouest - 2010

## ► L'INDICATEUR D'ACCESSIBILITÉ POTENTIELLE À LA POPULATION

L'accessibilité potentielle nous indique ce que pourrait être les marchés et les populations accessibles, suivant les choix de calculs retenus, quotidiennement en voiture, en train ou par avion ou par la combinaison de ces modes de transport. Pour cela, une hypothèse est faite sur le temps acceptable de trajet aller et retour. La conjonction des vitesses moyennes et de ce temps considéré comme acceptable débouche sur des espaces accessibles. Il faut ensuite croiser ces derniers avec la densité des indicateurs étudiés (population, PIB, etc.). Plus l'accessibilité d'une zone de destination est importante à partir d'une zone origine, plus les individus localisés dans cette dernière étendent leurs champs d'activités possibles et par conséquent leur satisfaction. En résumé, l'indicateur d'accessibilité potentielle décrit comment la population d'une région peut accéder aux populations de toutes les autres régions.

L'indicateur d'accessibilité multimodale potentielle présenté ici est une mesure synthétique de l'éloignement de la population des régions NUTS 3 européennes (départements en France) entre elles, mise au point dans le cadre de différents projets de l'Observatoire en Réseau de l'Aménagement du Territoire Européen (ORATE). L'éloignement est mesuré par la distance-temps la plus courte entre régions NUTS 3 en combinant les modes de transport aérien, routier et ferroviaire. La notion d'accessibilité potentielle retient l'idée selon laquelle l'attractivité d'un territoire serait proportionnelle à sa

population et décroîtrait avec la distance (km, temps, coût) qu'il faut parcourir pour l'atteindre. Mais il faut définir au préalable la manière dont l'attractivité décroît avec la distance. Selon le modèle utilisé au niveau européen, le score d'accessibilité d'une région NUTS 3 est l'addition de sa population et de celles des autres régions européennes pondérée par la distance qui les sépare. Ainsi, les populations des régions situées à 1 heure comptent 75 %, celles des régions situées à 2 heures et 20 minutes 50 %, celles des régions situées à 5 heures et 20 minutes 20 % et ainsi de suite. D'autres formes de pondération de la population en fonction de la distance pourraient être retenues pour les adapter à l'analyse de l'accessibilité à des niveaux géographiques différents, par exemple aux niveaux national ou mondial.

L'indicateur présenté ici met l'accent sur l'accès aux grandes agglomérations urbaines européennes, notamment celles qui peuvent être atteintes en moins de 6 heures par avion. C'est aussi pour cette raison que les gains d'accessibilité engendrés par l'extension du réseau ferroviaire à grande vitesse au niveau français ressortent peu en comparaison avec les gains engendrés par l'avion dans l'ensemble de l'UE27. Une analyse de l'accessibilité ciblée sur les agglomérations urbaines françaises nécessiterait une approche adaptée au contexte français et qui tiendrait surtout compte de la population éloignée de moins de 3 heures, temps permettant d'effectuer un aller-retour dans la journée.

Les mesures d'accessibilité potentielle ont été calculées par Klaus Spiekermann et Michael Wegener (S&W) ou par Carsten Schürmann (RRG) dans divers projets ESPON, notamment : SPIEKERMANN Klaus, 2009, Update of Air and Multimodal Potential Accessibility Indicators, ESPON, Spiekermann & Wegener, Urban and Regional Research ESPON Monitoring Committee, ESPON Project 1.2.1, Transport Services and Networks: Territorial Trends and Basic Supply of Infrastructure for Territorial Cohesion, 2004.

## L'équipement et l'usage des technologies de l'information progressent à des vitesses variables selon les territoires

### Forte progression de l'accès à internet haut débit en France comme en Europe

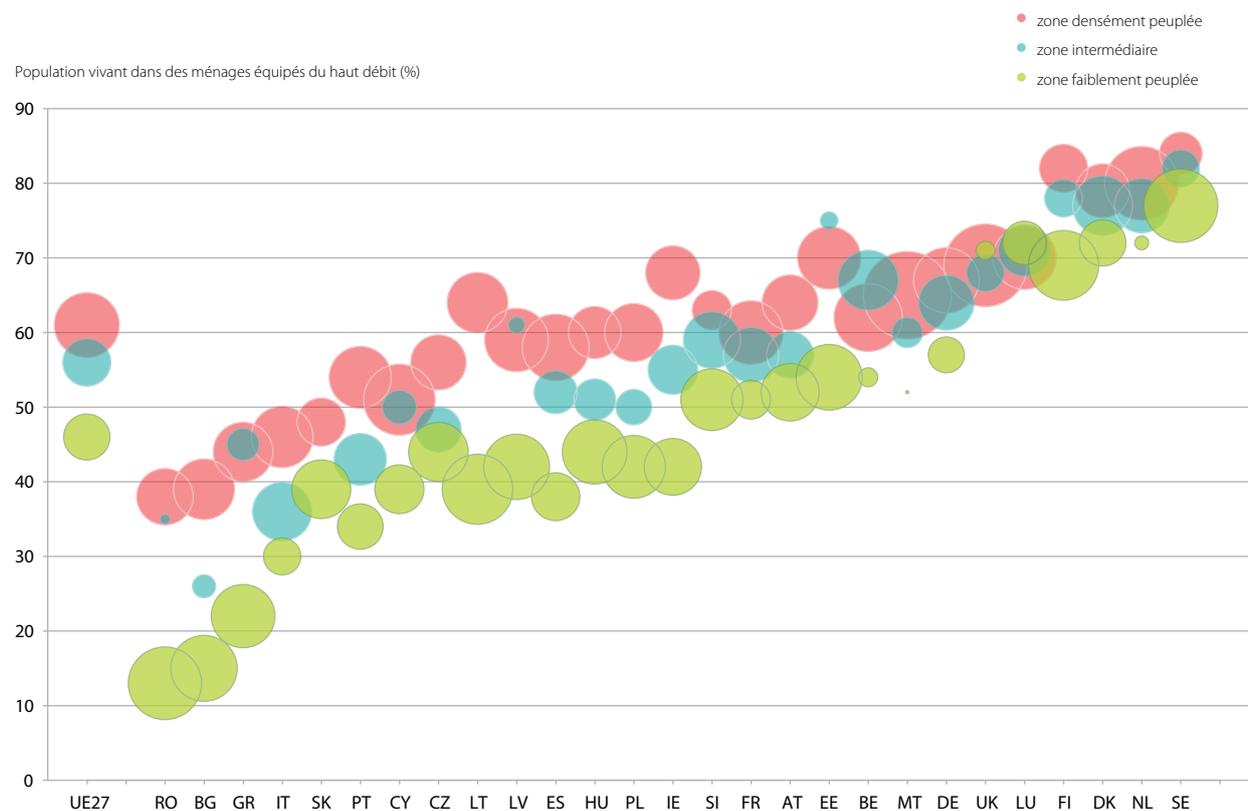
En dix ans, la part de la population des 12 ans et plus, disposant d'un micro-ordinateur à domicile a plus que doublé : 76 % en 2010, contre 34 % seulement en 2000, d'après l'enquête sur la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française, réalisée par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc) [5]. Il est maintenant devenu d'usage courant d'utiliser Internet : près des trois quarts de la population (71 %) disposent d'une connexion à domicile, alors que cette situation était encore exceptionnelle en 2000 (14 %).

Au niveau européen, l'utilisation effective d'internet par les ménages a également augmenté depuis quelques années : de 10 % par an, et de 30 % via le haut débit, entre 2004 et 2009, selon Eurostat [6].

Ainsi, en 2009, près des deux tiers (65 %) des ménages européens comprenant des membres âgés de 16 à 74 ans avaient accès à internet à domicile et plus de la moitié (56 %) via le haut débit. Cependant, on constate des fortes différences entre les Etats en matière d'accès au haut débit. La France se situe dans une position intermédiaire en 2009, entre les pays du nord de l'Europe (plus des trois quarts des ménages équipés en Suède, aux Pays-Bas ou au Danemark), et ceux du sud et de l'est de l'Europe (jusqu'à moins d'un tiers des ménages équipés comme en Grèce, en Bulgarie ou en Roumanie).

Un autre type de fracture numérique existe à l'échelle européenne : les taux de connexions au haut débit sont généralement plus élevés en zones urbaines (61 %) que dans les zones faiblement peuplées (38 %). Les écarts entre types d'espace varient suivant les Etats : ils sont très importants dans les Etats de l'Est et du Sud et plutôt faibles dans les pays du Nord, qui sont ceux qui bénéficient aussi des meilleurs taux d'équipement.

**Graphique 1** ▶ Part des ménages équipés de connexion internet haut débit par type d'espace, dans les Etats de l'Union européenne (2009)



Note : Pays classés en fonction de la proportion de la population ayant accès au haut débit.

Note de lecture : Dans l'UE, 46 % de la population des ménages vivant en zone faiblement peuplée a accès au haut débit. La taille du cercle correspond à la part de chaque zone dans la population totale. Ainsi 25 % de la population de l'UE vit en zone faiblement peuplée, 27 % en zone intermédiaire et 49 % en zone densément peuplée.

Source : Commission européenne, TNS, Eurobaromètre, Enquête sur les communications électroniques auprès des ménages. Données Eurostat, traitement Observatoire des territoires, d'après le 5<sup>ème</sup> Rapport de cohésion 2010.

Les taux globalement élevés d'équipement des ménages européens ne doivent pas cacher le fait qu'une partie importante des Européens du sud et de l'est n'ont jamais utilisé internet (30 % en moyenne de la population âgée de 16 à 74 ans de l'UE27, en 2009).

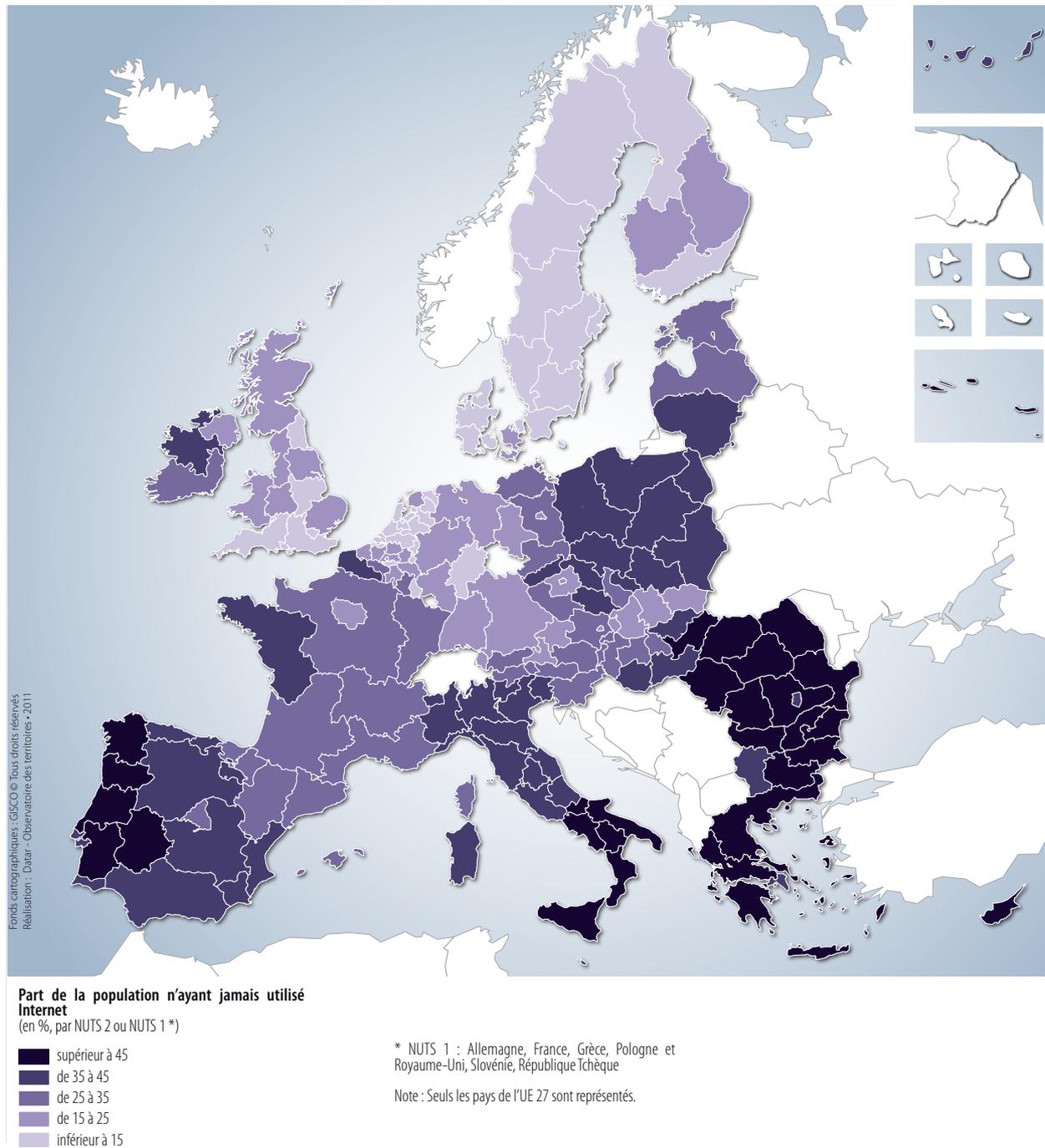
Près de la moitié de la population des régions de l'ouest de la péninsule ibérique, du sud de l'Italie, de la Grèce, de la Bulgarie et de la Turquie n'a jamais eu accès à internet. A l'opposé, dans les régions scandinaves, finlandaises et néerlandaises moins de 15 % de la population n'a jamais eu accès à internet. En France, la proportion de personnes n'ayant jamais utilisé internet est de moins de 15 % en Ile-de-France, mais elle reste élevée dans le Nord-Pas-de-Calais et dans l'Ouest (entre 35 et 45 % de la population).

## En dépit des progrès, des écarts subsistent entre types d'espace en France

L'accès à internet haut débit varie encore sensiblement entre les différents types d'espace. L'enquête annuelle du Crédoc montre que les trois quarts des habitants de l'agglomération parisienne ont accès à internet haut débit contre 63 % des habitants des zones les moins denses (communes de moins de 2 000 habitants).

Les Parisiens sont aussi plus nombreux à naviguer sur internet avec leur téléphone mobile (19 % contre 12 % pour l'ensemble des Français).

Carte 14 ► Part de la population n'ayant jamais utilisé internet, dans les régions de l'Union européenne (2009)



Source : Eurostat 2011, Annuaire des régions

Les raisons qui poussent les populations à s'équiper d'une connexion internet varient suivant les types d'espace et d'usage. Par exemple, lorsque le motif est l'exercice d'une activité professionnelle ou la poursuite d'études, les Parisiens figurent au premier rang (24% des personnes) mais cette proportion n'est que de 17% pour les habitants des communes de moins de 2 000 habitants.

A l'inverse, les démarches de la vie quotidienne constituent pour 17% des habitants des petites villes la raison principale de s'équiper d'une connexion internet, contre 12% en agglomération parisienne. Enfin, les loisirs constituent de loin la motivation principale pour s'équiper d'une connexion internet à haut débit (27% des Français), quel que soit le type d'espace considéré.

L'agglomération parisienne se distingue aussi au niveau des usages d'internet. Les écarts sont particulièrement forts pour l'accomplissement de tâches professionnelles ou

**Tableau 2 ► Part de la population disposant d'un ordinateur et d'accès internet haut débit à domicile (2010)**

| Unités urbaines et communes de moins de 2 000 habitants | Accès à un ordinateur<br>en % | Internet à haut débit à domicile<br>en % |
|---|-------------------------------|--|
| Moins de 2 000 hab.                                     | 72                            | 63                                       |
| 2 000 - 20 000 hab.                                     | 73                            | 68                                       |
| 20 000 - 100 000 hab.                                   | 74                            | 68                                       |
| Plus de 100 000 hab.                                    | 80                            | 74                                       |
| Paris et aggl. parisienne                               | 83                            | 76                                       |
| <b>Ensemble de la population</b>                        | <b>76</b>                     | <b>70</b>                                |

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2010

d'études à domicile (34% des Parisiens contre 19% des habitants des communes rurales) et pour la recherche d'emploi (27% des Parisiens contre 16% des habitants des zones les moins denses). ■

**Tableau 3 ► Raison principale décidant les populations à s'équiper d'une connexion internet à domicile (2010)**

| Unités urbaines et communes de moins de 2 000 habitants | Pour activité professionnelle, études<br>en % | Pour loisirs<br>en % | Pour communiquer avec famille, amis<br>en % | Pour vos enfants<br>en % | Pour démarches vie quotidienne<br>en % | Total (y compris non spécifié)<br>en % |
|---|---|----------------------|---|--------------------------|--|--|
| Moins de 2 000 hab.                                     | 17  | 26                   | 19  | 18                       | 14                                     | 100                                    |
| 2 000-20 000 hab.                                       | 17  | 26                   | 19  | 16                       | 17                                     | 100                                    |
| 20 000-100 000 hab.                                     | 18  | 29                   | 18  | 16                       | 8                                      | 100                                    |
| Plus de 100 000 hab.                                    | 19  | 27                   | 19  | 15                       | 15                                     | 100                                    |
| Paris et aggl. parisienne                               | 24  | 24                   | 20  | 12                       | 12                                     | 100                                    |
| <b>Ensemble de la population concernée</b>              | <b>19</b>                                     | <b>27</b>            | <b>19</b>                                   | <b>16</b>                | <b>14</b>                              | <b>100</b>                             |

Champ : personnes de 12 ans et plus disposant d'une connexion à internet à domicile

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2010

**Tableau 4 ► Usages d'internet (2010)**

| Unités urbaines et communes de moins de 2 000 habitants | Réseaux sociaux<br>en % | Films : téléchargement ou ayant regardé en streaming<br>en % | Travail/études sur ordinateur à domicile<br>en % | Recherche d'emploi<br>en % | Démarches Administratives<br>en % |
|---|-------------------------|--|--|----------------------------|-----------------------------------|
| Moins de 2 000 hab.                                     | 33                      | 21   | 19   | 16                         | 39                                |
| 2 000-20 000 hab.                                       | 35                      | 22   | 21   | 18                         | 41                                |
| 20 000-100 000 hab.                                     | 36                      | 23   | 18   | 24                         | 40                                |
| Plus de 100 000 hab.                                    | 37                      | 28   | 25   | 21                         | 45                                |
| Paris et aggl. parisienne                               | 40                      | 34   | 34   | 27                         | 50                                |
| <b>Ensemble de la population</b>                        | <b>36</b>               | <b>25</b>  | <b>23</b>  | <b>20</b>                  | <b>43</b>                         |

Champ : proportion de population

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2010

# ZOOM SUR

## L'e-commerce dans les territoires

L'avantage majeur du commerce électronique par rapport aux achats traditionnels est que les populations peuvent commander des biens et des services quelle que soit leur localisation. Du point de vue des entreprises, la vente sur internet permet l'élargissement de leurs clientèles traditionnelles et l'ouverture à de nouveaux marchés à l'international.

D'après une enquête européenne récente menée par Eurostat, les biens ou services les plus populaires auprès des e-acheteurs sont les services liés aux voyages et à l'hébergement (51 %), suivis des vêtements et articles de sport (46 %) et des produits ménagers (37 %). Ce sont les secteurs ayant connu la plus forte croissance entre 2005 et 2009. Les services liés aux voyages et à l'hébergement ont gagné 17 % au cours des cinq dernières années, contre 14 % pour les vêtements et articles de sport. En revanche, seuls 18 % des acheteurs en ligne acquièrent du matériel informatique et 29 % commandent ou téléchargent des logiciels.

En matière de commerce électronique, on observe les mêmes lignes de différenciation spatiales au sein de l'Union européenne que pour l'accès au haut débit : le Nord et le Centre s'opposent au Sud et à l'Est. Dans presque toutes les régions des États membres du sud et de l'est, la part d'e-acheteurs est inférieure à un quart. À l'exception de l'Espagne, les écarts entre les régions dans ces États membres sont assez faibles. À l'opposé, la Finlande, la Suède, le Danemark, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, et le Luxembourg comptent une proportion d'e-acheteurs supérieure à 45 % de l'ensemble de la population.

En France, la proportion d'e-acheteurs varie sensiblement entre types d'espace. D'après une enquête réalisée en 2011 par Ipsos pour Coliposte, deux Français sur cinq ont recours au commerce électronique.

Cette proportion atteint un habitant sur deux aussi bien dans les grandes agglomérations urbaines (de plus de 100 000 habitants) que dans les zones les moins denses (communes de moins de 2 000 habitants). Dans les autres agglomérations urbaines (entre 2 000 et 100 000 habitants) la proportion d'e-acheteurs est moins importante : elle ne concerne qu'un habitant sur trois. Ces e-acheteurs habitent dans les grandes agglomérations, mais aussi dans des territoires où la variété de commerces est faible et l'accès physique plus difficile.

**Tableau 1 ► Taux d'e-acheteurs par type d'espace en France (2011)**

| Taux d'e-acheteurs    | en % |
|-----------------------|------|
| Moins de 2 000 hab.   | 48   |
| 2 000 - 20 000 hab.   | 37   |
| 20 000 - 100 000 hab. | 34   |
| Plus de 100 000 hab.  | 49   |

Source : Coliposte, d'après Ipsos, 2011

## Bibliographie

- [1] TALANDIER Magali, « La centralité des quotidiens : quelle place pour les petites villes ? », colloque « Villes petites et moyennes, un regard renouvelé », Tours les 9 et 10 décembre 2010, article à paraître.
- [2] HILAL Mohamed, 2007, « Temps d'accès aux équipements au sein des bassins de vie des bourgs et petites villes », in *Economie et Statistique*, n° 402.
- [3] COLDEFY Magali, COM-RUELLE Laure, LUCAS-GABRIELLI Véronique, juin 2011, « Distances et temps d'accès aux soins en France métropolitaine », in *Etudes et résultats*, n° 764, DREES-IRDES.
- [4] Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, 2011, *Géographie de l'école*, n° 10, mai.
- [5] Credoc, 2010, *Enquête Conditions de vie et aspirations des Français*, décembre.
- [6] Eurostat, 2010, « Annuaire des régions Eurostat », Office des publications de l'Union européenne.